

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024) Date d'émission: 10-24-2025 Version: 1.0

# **SECTION 1 Identification**

## 1.1. Identificateur SGH du produit

Nom commercial : SeptoBac Septic System Treatment (Septic-Pacs)

### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Traitement septique

#### 1.4. Données relative au fournisseur

Iron Out dba Summit Brands 6714 Pointe Inverness Way, Suite 200 Fort Wayne, IN, 46804-7935 USA

T 260-483-2519

## 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

## SECTION 2 Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification (GHS CA/US)

## 2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

### Étiquetage GHS CA/US

Mentions de danger (GHS CA) : Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.

Conseils de prudence (GHS CA) : Suivre les bonnes pratiques hygiéniques et de ménage.

Se laver les mains après utilisation.

Stocker conformément aux instructions d'étiquette paquet.

Se référer à l'étiquette du produit pour obtenir des instructions d'élimination.

Informations complémentaires

#### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

## 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Nom		Identificateur de produit	%
Acide citrique	Acide citrique	n° CAS: 77-92-9	3 – 5

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Remarques

: Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

# **SECTION 4 Premiers soins**

## 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Premiers soins après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un

centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel Premiers soins général médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

#### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Symptômes/effets après contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Symptômes/effets après ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

# 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

## 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Mousse anti-alcool. Dioxyde de carbone. Poudre chimique sèche. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie

et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

Danger d'explosion Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. d'incendie

## 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la

zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les

conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

10-24-2025 (Date d'émission) CA/US 2/7

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

# SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Précautions individuelles, équipement de protection :

et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lavez soigneusement après manipulation. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Recueillir le produit

répandu.

Procédés de nettoyage : Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Réduire à un

minimum la production de poussières. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation

locale. Se référer à l'étiquette du produit pour obtenir des instructions d'élimination.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

## SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans

Ventilation locale et générale

Mesures d'hygiène

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer poussières. Ne pas goûter ni avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

: Assurer une ventilation appropriée.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

## 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Matériaux d'emballage Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

# SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramétres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation appropriée. Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

## 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

#### Protection des mains:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

#### Protection oculaire:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

#### Protection de la peau et du corps:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

#### Protection des voies respiratoires:

Assurer une ventilation appropriée

# SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique: SolideApparence: Granulaire.Couleur: Brun clairOdeur: inodore

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 4,02 @ 17C

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Pression de la vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20°C Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

Solubilité : Eau: Soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

## 9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## **SECTION 11 Données toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Acide citrique (77-92-9)	cide citrique (77-92-9)	
DL50 orale rat	3 g/kg (Source: NLM_CIP)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: EU_CLH)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

: Non classé

Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

# SECTION 12 Données écologiques

## 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à :

court terme)

Dangers pour le milieu aquatique – danger

: Non classé

: Non classé

chronique (à long-terme)

Acide citrique (77-92-9)	
CL50 - Poissons [1]	1516 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus Source: OECD_SIDS)

#### 12.2. Persistance et dégradation

Acide citrique (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide citrique (77-92-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,72 (at 20 °C)

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

## 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

# **SECTION 13 Données sur l'élimination**

Méthodes de traitement des déchets

 Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation. Se référer à l'étiquette du produit pour obtenir des instructions d'élimination.

Recommandations pour l'élimination des eaux

: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du

: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

# **SECTION 14 Informations relatives au transport**

En conformité avec: TMD / DOT

produit/emballage

TMD	DOT		
14.1. Numeró ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé		
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé		
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé		
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé		
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

## 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### **TMD**

Non réglementé

#### DOT

Non réglementé

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

## **SECTION 15 Informations sur la réglementation**

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Susbstances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA) sauf:

Perlite, expanded | n° CAS 93763-70-3 | 1 – 1,5%

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du developpement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
Saccharose(57-50-1)	U.S Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S Massachussetts - Liste Right To Know
Perlite, expanded(93763-70-3)	U.S New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

# **SECTION 16 Autres informations**

Date d'émission : 10-24-2025

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.